

BULLETIN D'INSCRIPTION

« ASSISTANT DE SOINS EN GERONTOLOGIE »

Cours d'emploi

Photo d'identité

ETAT CIVIL

☐ Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur

NOM Prénom (s).....

Nom de jeune fille

Né (e) le Age à

Département ou pays de naissance Nationalité

Numéro de sécurité sociale :

Adresse personnelle

Code postal Ville

☎ (fixe) ☎ (portable)

Adresse mail :

PARCOURS SCOLAIRE ET PROFESSIONNEL

Titres ou diplômes obtenus

(Joindre une copie des diplômes)

☐ Aide-soignant

☐ DEAMP

☐ DEAVS

☐ DEAES

EMPLOI ET POSTE OCCUPE PENDANT LA FORMATION

(A remplir et signer par l'établissement employeur)

La formation « Assistant de soins en gérontologie » est dispensée dans le cadre de cette promotion en cours d'emploi aux personnes titulaires d'un contrat de travail (CDI, CDD, Contrat de Professionnalisation..).

Formation de 140 heures en centre de formation

1 750.00 €

Session 2025 / 22 octobre 2025 – 27 février 2026

Etablissement employeur

Service ou unité Directeur (-trice)

Adresse

Code Postal Ville

Adresse mail.....

CONTRAT DE TRAVAIL

☐ Contrat à durée indéterminée

☐ Contrat à durée déterminée

☐ Contrat de Professionnalisation prévu

☐ Autre (précisez).....

Intitulé du poste :

C.I.F. CDD ☐ oui ☐ non

C.I.F. CDI ☐ oui ☐ non

Organisme Paritaire Collecteur Agréé auquel adhère votre employeur (Nom et adresse complète) :

.....

.....

A : le

Cachet de l'employeur

Signature du Directeur de l'établissement employeur

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1

Le règlement du prix de la formation est à effectuer conformément aux modalités définies dans la convention de formation. En cas de paiement par un OPCA, il vous appartient d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCA dont vous dépendez. L'accord de financement doit être communiqué au Puits de l'Aune dès réception.

En cas de prise en charge partielle par votre OPCA, la différence vous sera directement facturée. Si l'accord de prise en charge de votre OPCA ne nous parvient pas, la totalité des frais de formation peut éventuellement vous être facturée.

ARTICLE 2 - MODALITES D'INSCRIPTION

Toute inscription doit être confirmée :

- Soit par remise du bulletin d'inscription dûment rempli. Ce bulletin est disponible sur simple demande téléphonique au 04 77 26 11 65 ou sur le site internet www.lepuitsdelaune.fr

- Soit par retour du devis signé avec la notion « bon pour accord »

Après réception, une confirmation d'inscription vous est adressée sous forme d'une convention de formation en double exemplaire incluant le programme du stage concerné.

Vous devez renvoyer au Puits de l'Aune un exemplaire complété, signé et revêtu du cachet de votre entreprise le cas échéant.

ARTICLE 3 - TARIFS

Tous les prix sont indiqués TTC. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation, ils sont optionnels. Les repas sont facturés en sus et imputables sur la participation de l'employeur dans la limite de 5 fois le minimum garanti par jour et par participant (Décret n° 2005-719 du 29.06.2005 – JO du 30.06.2005).

Même en cas de paiement total ou partiel de la formation par un OPCA, les repas vous sont directement facturés. Il vous appartient, le cas échéant, de vous faire rembourser ces frais par votre OPCA.

ARTICLE 4 - ABANDON AVANT L'ENTREE EN FORMATION

Pour favoriser un bon apprentissage en formation, nous portons un soin particulier à la composition des groupes participants. Toute demande de report ou d'annulation a des répercussions sur le déroulement de la formation. Nous vous demandons de les limiter aux seuls cas de force majeure.

En cas de report ou d'annulation intervenant dans un délai inférieur à 15 jours ouvrables avant le début de la formation nous nous réservons la possibilité de facturer un dédit à titre d'indemnité forfaitaire de 30% du prix prévu

En cas de report ou d'annulation intervenant dans un délai inférieur à 8 jours ouvrables avant le début de la formation, nous nous réservons la possibilité de facturer un dédit forfaitaire de 80% du prix prévu.

En cas de report ou d'annulation intervenant le jour même, Le Puits de l'Aune se réserve la possibilité de facturer un dédit forfaitaire de 100% du prix prévu. Il en est de même pour toute absence pendant la durée du stage.

L'acquittement de ce dédit ne peut en aucun cas être imputé sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle.

ABSENCE D'UN STAGIAIRE PENDANT LA FORMATION

En cas d'absence d'un stagiaire inscrit à une journée de formation quelle qu'en soit la raison, Le Puits de l'Aune, facturera directement votre organisme du montant correspondant à la journée concernée.

Pour toute situation exceptionnelle, il convient de prendre contact avec la responsable du centre de formation du Puits de l'Aune, Madame Evelyn VERPY.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Puits de l'Aune reste détenteur sauf clause contraire des droits patrimoniaux de la conception et de la formation (documents, réalisations pédagogiques...).

Aucune personne morale ou physique ne pourra faire usage sous quelle que forme que ce soit des documents et matériels pédagogiques des actions de formation dont Le Puits de l'Aune assure le développement.

LES DOCUMENTS LEGAUX

Pour chaque inscription, une convention de formation professionnelle continue établie selon les textes en vigueur est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner signé et revêtu du cachet de votre entreprise.

La facture est adressée en deux exemplaires à l'issue de la formation

L'attestation de participation est adressée après la formation.

ANNULATION DE LA FORMATION

Une formation pourra être annulée si le nombre de participants est inférieur à nombre prévu par le centre de formation, 15 jours avant la première date de formation. Le nombre de personne minimum est variable selon les formations et indiqué sur le programme de formation.

Une session de formation pourra être également annulée ou reportée si l'animateur ou l'intervenant ne peut pas venir réaliser sa prestation par suite de force majeure.

DELAI DE RETRACTATION

Aucun paiement, y compris frais d'inscription, ne peut être exigé au client avant l'expiration d'un délai de rétractation de 10 jours à compter de la signature du contrat, ou 14 jours pour un contrat conclu à distance.